

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 09-avr.-2018

Version 1

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Produit n°** 8783  
**Nom du produit** LysoTracker® Green DND-26  
**Reach registration number** Cette substance / mélange contient uniquement des ingrédients qui ont été enregistrés ou sont exonérés d'enregistrement, conformément au Règlement (CE) n ° 1907/2006.

### Contient

<b>Nom chimique</b> dimethyl sulfoxide (95-100)	<b>Numéro d'index</b> Not Listed	<b>Numéro CAS</b> 67-68-5
--	-------------------------------------	------------------------------

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Utilisation en recherche uniquement

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Importateur (Applicable uniquement dans l'UE)</b> Cell Signaling Technology Europe B.V. Schuttersveld 2 2316 ZA Leiden The Netherlands TEL: +31 (0)71 7200 200 FAX: +31 (0)71 891 0098	<b>Fabricant</b> Cell Signaling Technology, Inc. 3 Trask Lane Danvers, MA 01923 United States TEL: +1 978 867 2300 FAX: +1 978 867 2400
<b>Website</b>	www.cellsignal.com
<b>Adresse e-mail</b>	info@cellsignal.eu

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**CHEMTREC** 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year  
+1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

**Europe** 112

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Liquides inflammables	Catégorie 4 - (H227)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement**

Attention

**Hazard statement(s)**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H227 - Liquide combustible

**Declaración (s) de Precaución**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO<sub>2</sub>, un jet d'eau ou une mousse classique pour l'extinction

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**2.3. Autres dangers**

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

*Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16*

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
dimethyl sulfoxide	67-68-5	95-100	200-664-3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	aucune donnée disponible

*Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16*

## SECTION 4: Premiers secours

**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.

**Contact avec la peau**

Laver à l'eau chaude et au savon. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact oculaire**

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Ingestion**

Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans avis médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Agent chimique sec.  
**Moyens d'extinction déconseillés** Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adaptée.  
**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.  
**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

### **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire.

### **SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
dimethyl sulfoxide					Skin

					Ceiling / Peak: 100 ppm Ceiling / Peak: 320 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Italie</b>	<b>Portugal</b>	<b>Pays-Bas</b>	<b>Finlande</b>	<b>Danemark</b>
dimethyl sulfoxide				TWA 50 ppm iho*	TWA 50 ppm TWA 160 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Autriche</b>	<b>Suisse</b>	<b>Pologne</b>	<b>Norvège</b>	<b>Irlande</b>
dimethyl sulfoxide	H* TWA 50 ppm TWA 160 mg/m <sup>3</sup>	H* TWA 50 ppm TWA 160 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm STEL 320 mg/m <sup>3</sup>			

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Gants imperméables.

##### Autres

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Aucune information disponible
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
<b>pH</b>	6-8
<b>Point de fusion /congélation</b>	18-19 °C / 64.4-66.2 °F
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	188-190 °C / 370-374 °F
<b>Point d'éclair</b>	87-89 °C / 188.6-192.2 °F
<b>Taux d'évaporation</b>	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	61-64%
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	2.4-2.8%
<b>Pression de vapeur</b>	
<b>Densité de vapeur</b>	
<b>Densité relative</b>	
<b>Solubilité</b>	
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	214-216 °C / 417.2-420.8 °F
<b>Température de décomposition</b>	
<b>Viscosité</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	

### Remarques • Méthode

Aucune information disponible  
Aucune information disponible

**Propriétés  
comburantes**

Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	Aucune information disponible

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
<b>Réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Ce matériel ne doit être traité que par la supervision étroite de ceux qui sont correctement qualifiés dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Il faut garder à l'esprit que les propriétés toxicologiques et physiologiques de ce composé ne sont pas bien définies.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
dimethyl sulfoxide	14500 mg/kg ( Rat )	40000 mg/kg ( Rat )	-

**Toxicité aiguë inconnue** le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Les composants de ce produit peuvent être absorbés dans le corps par la peau. Peut provoquer une irritation.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.

<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Aucune information disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation</b>	Aucune information disponible.

<b>oculaire</b>	
<b>Sensibilisation</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets mutagènes</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets cancérogènes</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
dimethyl sulfoxide	EC50 12350 - 25500 mg/L (Skeletonema costatum) 96 h	LC50 40 g/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50 33 - 37 g/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 34000 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 41.7 g/L (Cyprinus carpio) 96 h	EC50 7000 mg/L (Daphnia species) 24 h

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** 0% du mélange se compose de composants de dangers inconnus pour le milieu aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Bioaccumulation</b>	Ne montre pas de bioaccumulation.
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Aucune information disponible

Nom chimique	Octanol-Water Partition Coefficient
dimethyl sulfoxide	-2.03

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### IMDG/IMO

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non réglementé

### ADR/RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

### IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

#### SEVESO -Information Directive

Ce produit ne contient pas de substances identifiées dans la directive SEVESO.

#### Inventaires Internationaux

TSCA 8(b)	-
DSL/NDSL	-
EINECS/ELINCS	-
ENCS	-
IECSC	-
KECL	-
PICCS	-
AICS (Australie)	-

**International inventories legend**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

**SECTION 16 : Autres informations**

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H227 - Liquide combustible

**Procédure de classification** Jugement expert et détermination de la force probante des données.  
**Date d'émission :** 09-avr.-2018

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**